



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20231122-B20231121\_14\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



### **14. Objet : Association « Les P'tits Loups » - Demande de subvention pour l'exercice 2023**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

Vu la décision n° 18 du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2022 attribuant une subvention de fonctionnement à l'association Les P'tits Loups au titre de l'année 2022, à hauteur de 2 000 € (2021 : 2 000 €),

Considérant que l'Association Les P'tits Loups à Thionville donne une aide alimentaire spécifique (lait maternisé, lait de croissance, couches, trousseau de vêtements...) aux enfants, âgés de 0 à 3 ans, issus de familles en situation précaire,

Considérant qu'en 2022, l'Association compte 70 passages de familles originaires du territoire de la CCCE,

Certaines actions sont pérennes mais chaque année, il y a un ou plusieurs projets ponctuels, comme :

- l'organisation de quatre ventes,
- l'aide aux collectes de la banque alimentaire,
- la collecte dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de Thionville au printemps,
- la participation aux actions proposées par d'autres associations ou clubs services,
- la participation à des actions, fêtes ou autres organisées par les municipalités, associations ou clubs services.

Considérant que le service rendu par l'Association aux familles d'enfants en bas âge du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 2 novembre 2023,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Les P'tits Loups » pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

